

**Parution le 2 Novembre 2021**

**Commission du STATUT DE L'ARBITRAGE**  
**Réunion par mail en date du 28 Octobre 2021**

**Présidence** : Patrice LAVIGNON

**Sont consultés** : Mrs Patrick BAILLEUL - Jean-Claude DAGBERT – Claude FOURNIER - Francis FRAMMERY - Patrick QUENIART - Philippe VERCOUTRE

**CHANGEMENTS DE CLUB**

La Commission étudie le rattachement du dossier transmis par la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage.

Les membres étudient les différentes pièces au dossier et dressent un tableau récapitulatif de la demande de changement de club et, établissent le tableau ci-dessous

Les décisions prises ci-dessous se réfèrent aux articles 24, 25, 26, 27, 29, 30, 31, 32, 33, 34 et 35 du règlement du Statut de l'Arbitrage.

**DETOUT Quentin (2544057769) d'ALQUINES U.S. (533305) vers d'EPERLECQUES C.A. (525345)**

En réponse à la demande de rattachement de M. DETOUT Quentin (2544057769), la commission de District du Statut de l'Arbitrage accorde la licence au club d'EPERLECQUES C.A. (525345) à compter du 22/10/2021 et dit que M. DETOUT Quentin (2544057769) couvrira le club d'ALQUINES U.S. (533305) pour les saisons 2021/2022 (licence signée au 1<sup>er</sup> juillet 2021), 2022/2023 et 2023/2024, ne couvrira le club d'EPERLECQUES C.A. (525345) qu'à compter de la saison 2024/2025.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Le Président, Patrick LAVIGNON

Le secrétaire, Patrick QUENIART